

Être membre du CHSCT de la fonction publique

OBJECTIFS

- **Savoir analyser** les situations de travail et les conditions de travail
- **Savoir analyser** les risques et les accidents, les nouveaux projets ainsi que les documents soumis au CHSCT
- **Savoir participer activement** à une réunion, une enquête, une visite
- **Connaître** les acteurs de la prévention et savoir interagir avec eux
- **Aider à appliquer** la réglementation santé et sécurité au travail, assurer un suivi des actions d'amélioration

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

interaction, exercices, études de cas, théorie, mise en situation

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

en fin de formation, un formulaire sera à compléter et permettra d'obtenir une attestation de fin de formation

ÉVALUATION DES STAGIAIRES :

un quiz sera réalisé en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION :

elle sera remise après la fin de la formation

PUBLIC : les représentants du personnel

NIVEAU 1 • PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE : 5 jours (35 heures)

TARIF INTER : 350 € HT/jour

Contactez-nous pour connaître notre tarif INTRA : 01 40 22 64 43 / 01 40 22 64 44 / 01 40 22 63 71

PROGRAMME

Si vous cherchez une formation plus spécifique pour les élus d'un CHSCT de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, contactez-nous ! Nous pourrions vous proposer un programme adapté à votre contexte.

1. Présentation du CHSCT

- Rôle et missions générales du CHSCT
- Mise en place et composition du CHSCT
- Fonctionnement, moyens, droits et obligations des membres
- Les informations obligatoires du CHSCT
- Les consultations obligatoires du CHSCT

2. Connaître et analyser les risques

- L'évaluation des risques et le document unique
- Les fondamentaux par famille de risques
- La pénibilité et les risques psychosociaux

3. L'étendue des missions du CHSCT

- Veiller au respect des obligations de sécurité
- Suivi des accidents du travail / maladies professionnelles
- Organiser les visites périodiques (inspection)
- Gestion des situations exceptionnelles
- Suivi de la politique de prévention de l'employeur
- Sensibiliser aux éventuelles conséquences de la non-prévention (coûts, responsabilités)
- Relations avec d'autres acteurs : médecin de prévention, assistants et conseillers de prévention, inspecteur SSCT, autres

4. Analyse des accidents du travail et incidents

- Pourquoi analyser les accidents de service et de travail ?
- Comment procéder ? Délégation, recueil des faits, etc.
- La méthode de l'arbre des causes : apprentissage, exercices
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

5. Communiquer auprès des agents